

REGLEMENT CHALLENGE DES RALLYES VHC 2022 Pilotes et co-pilotes

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un challenge des Rallyes VHC ouvert à tous les pilotes et co-pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2022. Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge :

DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal (fiche d'inscription sur le site www.asadauphinoise.com).

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

Article 2 : seront pris en compte, les 7 meilleurs résultats obtenus par chaque pilote ou co-pilote en rallyes VHC régionaux ou nationaux se déroulant sur le territoire français.

Les résultats obtenus sur les 3 Rallyes de l'ASA : Matheysine – Trièves - et Balcon Est bénéficieront **d'un coefficient 2 (doublement des points)**

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement général.

Les pilotes inscrits au challenge de l'ASA. **DEVRONT OBLIGATOIREMENT TRANSMETTRE LEURS RESULTATS (au moins une fois par mois) avec copie du classement complet des épreuves.**

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

Au classement GENERAL des épreuves :

Classement	Points
1er	15 pts
2em	14 pts
3em	13 pts
4em	12 pts
5em	11 pts
6em	10 pts
7em	9 pts
8em	8 pts
9em	7 pts
10em	6 pts

Le pilote ou copilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge VHC de l'ASA Dauphinoise.

En cas d'égalité de points, le nombre de participations aux épreuves de l'ASA DAUPHINOISE sera pris en compte.



Article 4 :

Le classement définitif sera établi pour le 15 Décembre 2022.
Les 10 premiers pilotes du Challenge seront récompensés
Les 10 premiers co-pilotes du Challenge seront récompensés

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD le jour de l'assemblée Générale.
Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

